

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 1<sup>er</sup> avril 2025 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 25 mars 2025

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 21  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Pascal FAYOLLE, pouvoir à Francis LEFEVRE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-04-20**  
**DEMANDE DE SUBVENTION – PREFECTURE DE L'OISE**  
**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2025**  
**TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE REALISES SUR LES BATIMENTS**  
**EQUIPEMENTS ET RESEAUX PUBLICS**

**Rapporteur : Michel SPEMENT**

Dans le cadre de son programme d'économies d'énergie, sur les bâtiments et équipements communaux, la Ville envisage pour 2025 :

- La rénovation du plafond de l'école maternelle Jean Cocteau,
- La rénovation du plafond de la cuisine de la MJC Europe,
- Le remplacement de la porte d'entrée principale de la Mairie,
- Le remplacement de 3 fenêtres dans la cage d'escalier de la Mairie,
- Le remplacement de LEDS sur le terrain d'entraînement de rugby,
- Le remplacement de 4 fenêtres au restaurant scolaire Géresme,
- Le remplacement de 3 fenêtres dans le couloir du restaurant scolaire Géresme,
- Le remplacement de la chaudière de l'école Prévert,
- Le remplacement de 2 fenêtres du Musée,
- Le remplacement de la régulation, climatisation de la serre,
- Le remplacement de 4 portes de la salle Irène Cruyppenninck,
- Le remplacement de la porte de la Mairie côté Salle des mariages,
- Le doublage des salles 6 et 7 de l'école Jean Vassal,
- Le changement de fenêtres à l'école Jean Vassal.

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au titre de la priorité 1 : Equipement et bâtiments communaux (travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments, équipements et réseaux publics), sans que le taux global d'aide puisse dépasser 40 % de la dépense,

Par délibération DEL 2024-12-16 du 17 décembre 2024, le Conseil municipal a autorisé le Maire à solliciter des subventions pour cette opération pour un montant estimatif de 201.574,99 €/HT.

Cependant, les services de la Préfecture ont demandé que les devis soient actualisés.

Le dossier est donc à nouveau déposé au titre de la DETR 2025 pour un montant estimatif de travaux actualisé de 221.770,78 €/HT.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Autoriser le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Etat (DETR) pour cette opération,
- Préciser que cette demande de subvention s'accompagne d'une demande de dérogation pour un démarrage anticipé de l'opération à la date de l'accusé de réception du dossier,
- Préciser que le reste à charge sera financé sur les fonds propres de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération, à la constitution des dossiers de demande de subvention, ainsi qu'au suivi et à la liquidation de la subvention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 07 AVR. 2025

Michel SPEMENT  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture  
dans le même délai  
L2025-04-20-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025